

Journée mondiale des zones humides

«Célébrer nos zones humides d'importance internationale»



2 février 2000

Qu'est-ce que la Journée mondiale des zones humides?

La Journée mondiale des zones humides commémore tous les ans, le 2 février, la signature de la Convention sur les zones humides (2 février 1971) dans la ville iranienne de Ramsar, sur les berges de la mer Caspienne. C'est en 1997 que la JMZ a fait ses débuts prometteurs. En 1998, la deuxième JMZ avait pour thème l'importance de l'eau pour la vie et des zones humides pour l'approvisionnement en eau. Des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales et des groupes de citoyens, à tous les échelons de la société, ont saisi cette occasion pour sensibiliser le public, par différentes activités, aux valeurs et aux avantages des zones humides, en général et de la Convention de Ramsar, en particulier. Sur le site Web de la Convention ont été portés des comptes rendus qui provenaient de plus de 50 pays, sur les activités de la JMZ 98 – conférences et séminaires, promenades dans la nature, concours artistiques pour les enfants, courses de sampans et journées de nettoyage communautaire, entretiens à la radio et à la télévision et lettres aux journaux, inauguration de nouvelles politiques pour les zones humides, de nouveaux sites Ramsar et de nouveaux programmes au niveau national.

En 1999, le thème proposé pour la Journée mondiale des zones humides était «**L'homme et les zones humides: un lien vital**» et une fois encore des organismes gouvernementaux et des groupes de citoyens, plus ou moins grands, ont décidé de faire connaître au public l'importance vitale des avantages procurés par les zones humides à l'homme. Dans les zones humides, grandes ou petites, de l'hémisphère sud et de l'hémisphère nord et même du Grand Nord, 60 pays au moins ont organisé des activités de toutes sortes, le 2 février et aux environs du 2 février, pour célébrer les valeurs, les avantages et la beauté des zones humides. Les gouvernements de nombreux pays membres de Ramsar ont choisi la JMZ 99 pour expliquer à leurs citoyens ce qu'ils font pour protéger les zones humides nationales et pour appliquer le credo de la Convention, le «principe d'utilisation rationnelle», synonyme d'utilisation durable. Des écoles, des clubs nature, des associations d'ornithologues amateurs et des gestionnaires de parcs ont trouvé des moyens créatifs d'intéresser la communauté et de donner aux valeurs des zones humides un éclairage public.

«Les zones humides d'importance internationale»

Toutes les zones humides ont des valeurs importantes. Toutes apportent des avantages qui se mesurent à la qualité des écosystèmes et dont les êtres humains dépendent. Cependant, certaines en ont plus que d'autres. Le joyau de la couronne de la Convention sur les zones humides est la **Liste des zones humides d'importance internationale**, ou «Liste de Ramsar». Les pays membres ont l'obligation d'inscrire des sites sur la Liste et de formuler et mettre en œuvre des plans de gestion afin de préserver les caractéristiques écologiques – en d'autres termes la bonne santé – des sites qu'ils inscrivent.

Au fil des ans, la Convention a mis au point des critères permettant de distinguer les zones humides qui, pour leurs caractéristiques écologiques et hydrologiques et leur importance pour la conservation de la diversité biologique, méritent d'être considérées «d'importance internationale» et ajoutées à la Liste

de Ramsar. Ces zones humides acquièrent ainsi un statut particulier, au niveau national et sont reconnues par la communauté internationale, pour leur importance, non seulement pour le pays ou les pays où elles se trouvent mais aussi pour l'humanité tout entière.

La JMZ 2000 approche à grands pas. Les 116 pays membres de la Convention de Ramsar ont inscrit plus de 1000 zones humides sur la Liste de Ramsar, ce qui représente près de 720 000 kilomètres carrés, c'est-à-dire la superficie de l'Espagne et du Royaume-Uni mis ensemble.

Le thème suggéré pour la JMZ 2000, «**Célébrer nos zones humides d'importance internationale**» a pour ambition de faire reconnaître que ces lieux particuliers ont un intérêt symbolique exceptionnel et captent l'imaginaire, en démontrant les valeurs et les avantages que nous tirons de toutes les zones humides.

2 février 2000

La «Vision pour la Liste de Ramsar»

La Convention s'est fixé pour objectif d'inscrire, sur la Liste de Ramsar, toutes les zones humides qui remplissent les critères d'importance internationale; à court terme, la Conférence des Parties contractantes a fixé l'objectif de 2000 sites au moins - deux fois le nombre actuel - placés sous la bannière de Ramsar avant 2005. Pour ce faire, les Parties invitent tous les États de la planète à adhérer à la Convention s'ils ne l'ont pas encore fait et à tout faire, dans un premier temps, pour identifier les zones humides à inscrire sur la Liste et, dans un deuxième temps, pour accomplir rapidement les tâches scientifiques et politiques nécessaires à l'inscription. En mai 1999, pour aider les gouvernements dans cette mission, la Conférence des Parties contrac-

tantes a adopté un important document de politique intitulé *Cadre stratégique et Lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale*.¹

Le Cadre stratégique tout entier repose sur cette «vision de la Liste de Ramsar»:

Élaborer et maintenir un réseau international de zones humides importantes, en raison des fonctions écologiques et hydrologiques qu'elles remplissent, pour la conservation de la diversité biologique mondiale et la pérennité de la vie humaine.

¹ Demandez votre copie du Manuel Ramsar No 7 ou consultez le Cadre stratégique sur le site Web de Ramsar à l'adresse suivante: http://ramsar.org/key_res_vii.11f.htm

Le Réseau mondial des zones humides

Selon le Cadre stratégique, les quatre objectifs prioritaires concernant la Liste de Ramsar et la construction de ce Réseau mondial de zones humides reconnues au plan international sont les suivants:

1. Établir, sur le territoire de chaque Partie contractante, des réseaux nationaux de sites Ramsar totalement représentatifs de la diversité des zones humides et de leurs fonctions écologiques et hydrologiques essentielles.
2. Contribuer au maintien de la diversité biologique mondiale par l'inscription et la gestion de zones humides appropriées.

3. Encourager la coopération entre les Parties contractantes, les Organisations internationales partenaires de la Convention et les acteurs locaux lors du choix, de l'inscription et de la gestion des sites Ramsar.

4. Faire du réseau de sites Ramsar un instrument de promotion de la coopération nationale, supranationale/ régionale et internationale dans le cadre de traités complémentaires de l'environnement.



Les zones humides nationales dans le contexte mondial

Pour que cette vision de l'utilisation durable des zones humides de la planète se réalise, par la mise en place d'un réseau mondial de zones humides particulièrement importantes, et pour que «l'utilisation rationnelle de toutes les zones humides» devienne réalité, il faut que les gouvernements, les ONG, les instituts de recherche, les médias et les groupes de citoyens, à tous les niveaux, local, national et international, continuent de déployer les efforts les plus soutenus

En choisissant de «**Célébrer nos zones humides d'importance internationale**» à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides, le 2 février 2000, par les moyens les plus efficaces et les plus réalistes en toutes circonstances, nous

éveillerons les consciences aux avantages immenses que les zones humides procurent à l'homme et à la nécessité d'empêcher, à tout prix, ces régions uniques de disparaître et d'être dégradées.

La Journée mondiale des zones humides 2000 est l'occasion de célébrer *toutes* vos zones humides d'importance internationale, qu'elles soient ou non sur la Liste de Ramsar. Le fait de les célébrer constitue en réalité un moyen d'encourager l'inscription de celles qui ne sont pas encore sur la Liste. Célébrer toutes les zones humides d'importance internationale, le 2 février 2000, fera progresser la Convention vers son objectif de 2000 zones humides inscrites sur la Liste de Ramsar d'ici 2005.

Le Bureau de la Convention sur les zones humides demande à toutes les personnes intéressées de faire connaître leurs activités relatives à la Journée mondiale des zones humides au Bureau (courriel ramsar@ramsar.org), qu'il s'agisse de leurs projets pour la JMZ ou des résultats de celle-ci, voire des deux. Le personnel du Secrétariat fera tout son possible pour porter ces informations sur le site Web de Ramsar (<http://ramsar.org/>).

